

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2014

Les convocations ont été envoyées le 2/12/2014.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs APPRATTI, BAHUREL, BELLIN-CROYAT, BERGER, BERTHET, BORG, BURDET, CADOUX Jean-Claude, CADOUX Marie-Madeleine, CERIA, COHARD Roger, COMTE, CROUTEIX, EXERTIER, GRANGEAT, GRANIER, GUILLAUD, GUILLUY, JACQUEMET, JOLY, LAMBERT, MAITRE, MANDRAY, MENEGHIN, MILLET, PAGET, PEILLEX, PELLET, RAFFIN, ROSSIGNOL, ROYBON, SAEZ, SANTAIS, SANZONE, SIBUE, STEFANI, VENTURINI-COCHET.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs CAILLET, CHAUTEMPS, HALLOSSERIE, HUYGHE, KOHLY (pouvoir à M. GUILLUY), MOLLARD, RAFFOUX, RAVIER, ROSSI, TESSANNE.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BAUDAIN, BOUCHET BERT PEILLARD, CARAGUEL, COHARD Gérard, ENGRAND, DELAPIERRE, MARET, MONNET, PORSCHE, SCHWARTZMANN, SEAUVY, VAUSSENAT, VIRET.

Membres : 60

Quorum : 31

Présents : 37

Votants : 38

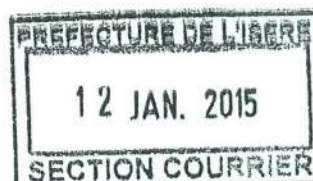
Assistent également : les agents du SIBRECSA, M.GRUET pour la Sté IDEX, Mme SIBUET pour Sté la SIBUET.

M.ROSSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 23 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

SOMMAIRE

- 1- Projet de budget primitif 2015
 - 2- Tarifs 2015
 - 2.1- Redevance pour enlèvement des ordures ménagères en provenance des terrains de camping
 - 2.2- Tonne incinérée en provenance de professionnels ou de clients divers
 - 2.3- Prix de la tonne incinérée en provenance des collectivités signataires de la charte CSA3D
 - 2.4- Prix de mise à disposition des composteurs et prix des bioeaux
 - 2.5- Prix des gobelets et carafes
 - 2.6- Pourcentage de remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 - 3- Taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
 - 4- Subventions
 - 4.1- Demandes de subventions
 - 4.2- Subvention au comité du personnel de la commune de Pontcharra
 - 4.3- Subventions pour l'installation de conteneurs semi-enterrés pour le tri
 - 5- Durée d'amortissement des biens
 - 5.1- Durée d'amortissement des aménagements dans les déchèteries
 - 5.2- Durée d'amortissement des aménagements à l'usine d'incinération de Pontcharra
 - 6- Convention Récylum
 - 7- Emprunt et stratégie financière
- Informations et questions diverses



1- Budget primitif 2015

2014-40 (7.1)

Le président détaille le projet de budget primitif 2015.

Le comité syndical valide le budget primitif 2015, à l'unanimité.

2- Tarifs 2015

2014 - 41(7.2)

2.1- La redevance pour enlèvement des ordures ménagères en provenance des terrains de camping passe à 6, 30 € par emplacement (TGAP incluse). Cette redevance est appliquée aux terrains affectés aux gens du voyage.

2.2- La tonne incinérée en provenance de professionnels ou de clients divers est maintenue à 125 € par tonne, TGAP en sus.

2.3- Le prix de la tonne incinérée en provenance des collectivités signataires de la charte CSA3D est fixé à 110 € hors TGAP.

2.4- Le prix de mise à disposition des composteurs est maintenu à 15 €/pièce (1 bioseau offert par composteur), celui des bioseaux à 3.50 €/pièce.

2.5- Le prix des gobelets de 20 cl et de 33 cl est de 0.30 €/pièce, celui des carafes de 2€/pièce.

2.6- Le pourcentage de remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) aux propriétaires qui ne peuvent être collectés selon le règlement est maintenu à 22.5 %.

Le comité syndical valide ces tarifs à l'unanimité.

3- Taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

2014- 42 (7.2)

Les taux seront ceux résultant du rapport entre le produit attendu rapporté au total des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et selon les coefficients de fréquences de collecte. A l'unanimité.

Il est rappelé que ce sont les Communautés de Communes adhérentes qui votent les taux de la TEOM. Ce système peut engendrer des disparités entre les Communautés de communes.

4- Subventions

4-1 Demandes de subventions

2014-43 (7.5)

Le comité syndical est invité à demander les subventions qui peuvent être obtenues de l'Etat, ou de ses établissements publics comme l'ADEME, de la Région, des Départements, les partenaires privés sur les actions d'acquisitions, travaux, de communication du syndicat. En conséquence, le président devra être autorisé à faire les démarches et à signer les documents s'y rapportant. A l'unanimité.

4-2 Subvention au comité du personnel de la commune de Pontcharra

2014-44 (7.5)

Le Comité Syndical valide la subvention d'un montant de 700 € qui est inscrite au budget. A l'unanimité.

4-3 Subventions pour l'installation de conteneurs semi-enterrés pour le tri

2014 - 45 (7.5)

Les nouveaux montants de participation du syndicat n'étant pas connus à ce jour, le président propose de répondre aux demandes de subventions émises par les communes de La Ferrière et de Villard d'Héry.

Conformément aux délibérations du comité syndical du 7 juillet 2010 et du 9 décembre 2011, le président propose le versement d'une subvention de 5400 € (arrondi) par commune correspondant à l'installation de 3 conteneurs de tri enterrés par commune (somme de 3470 € pour le matériel et de 1854 € pour 18 m² de terrassement).

Soit un total de 10 800 €. Le Comité Syndical valide ces montants, à l'unanimité.
Il est rappelé que 4 PAV/an sur tout le territoire peuvent être pris en compte par le SIBRECSA.

5- Durée d'amortissement des biens

Le Président rappelle que, conformément à l'article 1er du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat est tenu d'amortir ses immobilisations.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, le Président précise que :

- La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- La méthode retenue la plus générale est la méthode linéaire.
- La durée est fixée par le comité, qui peut se référer au barème de l'instruction comptable.

5.1- Durée d'amortissement des aménagements dans les déchèteries

2014- 46 (7.2)

Considérant que le syndicat a été et sera amené à effectuer des travaux d'aménagements dans ses cinq déchèteries, le montant de ces aménagements est inscrit au compte 2128.

Considérant que la nomenclature comptable M14 fait l'obligation d'amortir les comptes 2128, il est donc proposé de fixer la durée d'amortissement des biens à 15 ans. Le Comité syndical valide cette proposition, à l'unanimité.

5.2- Durée d'amortissement des aménagements à l'usine d'incinération de Pontcharra

2014 - 47 (7.2)

Considérant les travaux de mise en conformité du système d'analyses des dioxines ainsi que les aménagements et installations liés à la mise en œuvre d'un dispositif de valorisation énergétique, les montants sont respectivement inscrits aux comptes 2158 et 2315.

Il est proposé de fixer les durées d'amortissements des biens à :

- o 5 ans pour l'installation d'analyses AMESA (analyses des fumées)
- o 15 ans pour les aménagements liés à la valorisation énergétique
- o 5 ans pour les études qui y sont liées.

Le Comité valide ces propositions à l'unanimité.

6- Convention Recylum

2014 -48 (1.4)

La convention Recylum a pour objet de régir les relations administratives et financières entre l'éco-organisme OCAD3E et le syndicat qui développe un programme de collecte sélective des Lampes. Le SIBRECSA devra mettre en place des contenants adaptés dans ses déchèteries et respecter les obligations détaillées dans la convention, notamment l'information aux habitants sur le recyclage des lampes. Le syndicat pourra prétendre à des soutiens à la communication dont les montants seront connus en 2015 lors du nouvel agrément.

Le Comité valide la mise en œuvre de la convention à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une période de 6 ans et de lui autorise le Président à faire les démarches et à signer tous les documents s'y rapportant.

7- Emprunts

2014 – 49 (7.3)

Suite à la consultation d'un conseiller financier pour obtenir une vue d'ensemble, et sur le long terme, des investissements du syndicat, le projet d'emprunt d'un montant de 4 200 000 € est inscrit au budget 2015. Il s'agit de profiter de la conjoncture financière actuelle qui est favorable avec des taux bas, tout en projetant de racheter les anciens emprunts. Le président tient informé les délégués de l'état d'avancement de l'expertise comptable en cours : il s'agirait de contractualiser à 2 % maximum, taux fixe et sur une période de 15 à 20 ans.

Le Comité syndical valide la souscription des emprunts, dans la limite de 4 200 000 €, nécessaires à la réalisation des investissements inscrits au budget 2015 et autorise le Président à négocier et à signer tous les documents s'y rapportant. A l'unanimité.

Informations et questions diverses

- Suite à un effectif réduit (agent en arrêt jusqu'au mois de juin), le Président envisage de prendre en formation/immersion des agents de la Communauté de Communes Le Grésivaudan en reconversion. Projet à confirmer prochainement.
- Une consultation a été lancée auprès d'architectes pour la réalisation d'une pré-étude dans le cadre de l'agrandissement des locaux de l'usine d'incinération. La synthèse est en cours.
- Concernant l'installation de conteneurs semi-enterrés (pour les ordures ménagères), le Président et Mme Santais, Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Savoie ont eu l'occasion d'échanger lors d'un entretien. Il en ressort une volonté d'aller dans le sens de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, les réflexions seront engagées au sein d'un groupe de travail et des échanges sont prévus avec le SIBRECSA.
- Valorisation énergétique : le président a pu exposer le projet lors du CODERST du 30 octobre, l'arrêté complémentaire a été réceptionné. L'enjeu, est à ce jour, de négocier une batterie de puissance supérieure à celle proposée par AREA IMPIANTI qui a sous-évalué l'importance de la continuité dans le processus d'incinération des déchets. Des négociations sont en cours. Par ailleurs, le Président, la directrice et Mr Gruet d'Idex Environnement sont allés sur place voir la fabrication des échangeurs et de la turbine.
- Etat d'avancement des travaux à Villard Sallet : les travaux ont commencé et s'étaleront jusque début janvier. Malgré la saison, les travaux n'ont quasiment pas été retardés à cause des intempéries et devraient ne pas prendre trop de retard.
Compte-tenu de la fermeture des usines d'enrobés pendant la période hivernale, la déchèterie ne rouvrira que début mars.
- Dates pressenties pour les bureaux/comités de 2015 : mardi 28/04/15 pour la réunion du bureau et le 7/05/15 pour le prochain comité syndical, à confirmer.
- Une constatation est faite sur la praticité des nouvelles barrières de la déchèterie de Francin : celles-ci ont été étudiées dans le respect des normes en vigueur et permettent la sécurisation des personnes. Néanmoins, des adaptations sont prévues. Il est rappelé que les déchèteries sont d'abord à usage des particuliers et non des professionnels.
- Dans ce cadre, et notamment pour répondre à un besoin récurrent, une étude pourra être menée sur les différentes mesures à envisager, notamment une solution de broyage...

DIFFUSION : délégués du SIBRECSA, Présidents des communautés de communes, Maires des communes du Sibreca, Trésorier, 1 ex. en Préfecture, 1 ex. archive, 1 ex. pour l'affichage.

